

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DEVE 119 Subvention de fonctionnement (2 000 euros) sur des projets relatifs à la permaculture à l'Institut Sylva, Le Bec Hellouin (27).

M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris à l'Institut Sylva, Le Bec Hellouin (27) ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'Institut Sylva dont le siège social est situé Ferme Biologique, 1 Sente du Moulin, Le Bec Hellouin (27).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 820, nature 6574, ligne VF 23006 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO